

- Grille d'autodiagnostic – Campings

L'objectif de ce document est de permettre aux exploitants de se forger un aperçu du niveau d'accessibilité de leur établissement face aux obligations de mise en conformité ; fixées au 1^{er} janvier 2015.

Ce document est non-exhaustif mais prend en compte la plupart des critères d'accessibilité décrits dans les arrêtés du 1^{er} août 2006 (ERP) et du 21 mars 2007. Un ruban mètre est nécessaire pour effectuer certains relevés. Certains critères impliquent des outillages spécifiques (luxmètre, dynamomètre et inclinomètre). Ces critères ne sont pas pris en compte de manière mesurée.

IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT	
Dénomination et adresse :	
Nom de l'exploitant :	
Etes-vous également propriétaire du site ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Se référer au bail de location pour bien identifier le responsable des travaux)
Catégorie de l'ERP si connu (classement sécurité de 5 à 1)	<hr style="border: 1px solid black;"/> (Diagnostic obligatoire pour les ERP de la 1 ^{ère} à la 4 ^{ème} catégorie + Notion de « représentativité » possible pour les ERP de 5 ^{ème} catégorie)
Classement tourisme :	
Nombre total d'emplacements nus :	
Nombre total de locatifs non résidentiels :	
Nombre total de locatifs résidentiels :	

*(Il sera **peut-être** bientôt question d'un quota imposé d'emplacements/locatifs accessibles en fonction du nombre total de ces emplacements/locatifs)*

PHYSIONOMIE GENERALE DE L'ETABLISSEMENT	
Si l'un des bâtiments comporte au moins 1 étage ou sous-sol (en sus du rez-de-chaussée) dans lequel le public est admis , veuillez décrire les prestations rendues par niveau :	
Rez-de-chaussée	
Sous-sol	
1 ^{er} étage	
2 ^{ème} étage	
Eventuelles prestations extérieures	

(Tous les services proposés au sein de la structure doivent être accessibles à tous. Ex: si un espace bien-être se situe à l'étage, il faudra le rendre accessible à tous (ascenseurs ou service accessible au rez-de-chaussée))

Parking éventuel (et/ou arrêt minute) :	Oui	Non	Mesure	Notice
Nombre total de places de parking				10
Dont, nombre de place(s) de stationnement réservé pour les personnes handicapées				10
Place(s) correspondant à un espace horizontal				11
Place(s) localisée(s) au plus près de l'entrée principale ou accessible				12
Place(s) comportant un marquage au sol avec une délimitation de largeur \geq à 3.30m		 m ...	13
Place(s) comportant un panneau vertical de signalisation				14
Cheminement plan de largeur 1.40m et de couleur contrasté entre la place et l'accueil				15
Parking et cheminement éventuel éclairé				62

Bâtiment accueil :	Oui	Non	Mesure	Notice
La porte est de plain-pied avec l'extérieur (ni ressaut ni marche)				
Existence d'un ressaut de hauteur comprise entre 1 cm et 4 cm maxi		 cm	20
Absence de ressauts successifs				21
Existence d'une marche (entre 5 cm et 20cm). Si oui, quelle hauteur ?		 cm	22
Existence de 2 marches. Si oui, hauteur totale des marches ?		 cm	22
Existence de 3 marches ou plus. Si oui, hauteur totale des marches ?			22
Si au moins 3 marches, quelle est la largeur de l'escalier ?		 cm	
Si au moins 3 marches, nombre de mains courantes ?			
L'entrée comporte une pente ou un plan incliné				23
Si oui, quelle est la longueur de la pente ?		 m	23
Si oui, quel est la hauteur du dénivelé compensé ?		 cm	23
Si oui, quelle est la largeur de la pente ?		 cm	24
Si oui, quelle est la distance mesurée entre le haut de la pente et la porte d'entrée ?		 cm	25
La porte est constituée d'un vantail unique de largeur \geq à 0.90m				30
<i>Porte à vantail unique avec tolérance de largeur \geq à 0.80m avec passage utile \geq à 0.77m</i>				31
La porte comporte 2 vantaux dont 1 vantail principal de largeur \geq à 0.90m				32
La porte est munie d'une poignée facilement préhensible				34
L'effort d'ouverture de la porte ne peut excéder 50 Newton				35
La porte vitrée comporte des visuels contrastés				36
Le tapis brosse est encastré et à structure rigide				37
Le tapis brosse est posé de type semelle fine caoutchoutée				37
Dans la salle, existence d'une aire de rotation libre de tout obstacle et de diamètre 1.50m				45
La banque d'accueil est-elle équipée d'une partie surbaissée ou d'une tablette ?				41
Si oui, bord supérieur \leq à 0.80m et vide en partie inférieure de hauteur \geq à 0.70m				41
Si oui, profondeur de la tablette \geq à 0.30m				41
Existence d'un éclairage direct renforcé au droit du comptoir de la réception				

Salle de restaurant et/ou bar, animation :	Oui	Non	Mesure	Notice
Préciser la nature du bâtiment :				
La porte est de plain-pied avec l'extérieur (ni ressaut ni marche)				
Existence d'un ressaut de hauteur comprise entre 1 cm et 4 cm maxi		 cm	20
Absence de ressauts successifs				21
Existence d'une marche (entre 5 cm et 20cm). Si oui, quelle hauteur ?		 cm	22
Existence de 2 marches. Si oui, hauteur totale des marches ?		 cm	22
Existence de 3 marches ou plus. Si oui, hauteur totale des marches ?			22
Si au moins 3 marches, quelle est la largeur de l'escalier ?		 cm	
Si au moins 3 marches, nombre de mains courantes ?			
L'entrée comporte une pente ou un plan incliné				23
Si oui, quelle est la longueur de la pente ?		 m	23
Si oui, quel est la hauteur du dénivelé compensé ?		 cm	23
Si oui, quelle est la largeur de la pente ?		 cm	24
Si oui, quelle est la distance mesurée entre le haut de la pente et la porte d'entrée ?		 cm	25
La porte est constituée d'un vantail unique de largeur \geq à 0.90m				30
<i>Porte à vantail unique avec tolérance de largeur \geq à 0.80m avec passage utile \geq à 0.77m</i>				31
La porte comporte 2 vantaux dont 1 vantail principal de largeur \geq à 0.90m				32
La porte est munie d'une poignée facilement préhensible				34
L'effort d'ouverture de la porte ne peut excéder 50 Newton				35
La porte vitrée comporte des visuels contrastés				36
Le tapis brosse est encastré et à structure rigide				37
Le tapis brosse est posé de type semelle fine caoutchoutée				37
La hauteur du bord supérieur des tables est \leq à 0.80m				43
Les tables comportent un vide dessous de hauteur \geq à 0.70m sur profondeur \geq à 0.30m				43
L'espace entre les pieds de tables est d'au moins 0.60m				43
La largeur des circulations principales entre mobiliers est \geq à 1.20m				44
Existence d'une aire de rotation libre de tout obstacle et de diamètre 1.50m				45
Absence d'obstacle en hauteur (\leq à 2.20m)				46
Absence d'obstacle en saillie ($>$ à 15cm)				46
L'éclairage principal de la salle est réalisé par des plafonniers (éclairage direct)				47
L'éclairage principal de la salle est réalisé par des appliques (éclairage indirect)				47
Certaines zones d'assise de la salle principale comportent-elles 1 ou des marches isolées ?				48
Si service en buffets, visualisation possible des mets en position assis				49
Si service en buffets, possibilité de poser une assiette ou un plateau				49
Si service en buffets, aide possible du personnel pour servir en cas d'atteinte difficile				49

Sanitaire collectif intégré à l'ERP :	Oui	Non	Mesure	Notice
Son accès s'effectue de plain-pied (sans marche) en continuité depuis la salle principale				
Son accès s'effectue par 1 ou des marches isolées. Dans ce cas, hauteur totale des marches ?		 cm	
Le bloc sanitaire est situé en étage ou sous-sol desservi uniquement par escalier				
Le bloc sanitaire est situé en étage ou sous-sol mais desservi également par un ascenseur				
Le bloc sanitaire est mixte				
Le sas lavabo est mixte mais les toilettes sont séparées « femmes » et « hommes »				
Il existe un bloc sanitaire pour les femmes et un bloc sanitaire pour les hommes				
Il existe au moins 1 sanitaire aménagé pour les personnes en fauteuil roulant				50
Le sanitaire aménagé est mixte				50
Il existe un sanitaire aménagé pour les femmes et un sanitaire aménagé pour les hommes				50

Sas lavabo :	Oui	Non	Mesure	Notice
La porte d'accès au bloc sanitaire a une largeur \geq à 0.90m				30
<i>Porte avec tolérance de largeur \geq à 0.80m avec passage utile \geq à 0.77m</i>				31
Dans le sas lavabo, il existe une aire de rotation de diamètre 1.50m libre de tout obstacle				45
Au moins 1 lavabo comporte un vide dessous de hauteur \geq à 0.70m sur profondeur \geq à 0.30m				51
Au moins 1 lavabo est muni d'une robinetterie à levier (ou automatique)				52
Si miroir, la base du miroir est située à une hauteur \leq à 1.05m du sol				
Si disponibles, distributeurs de savon et sèche-mains à hauteur \leq à 1.30m				
Si au moins 2 urinoirs suspendus, 1 au moins à hauteur abaissée				
Interrupteur électrique à hauteur comprise entre 0.90m et 1.30m				53
Eclairage permanent ou détection de présence				53
Absence de temporisation (minuterie)				53

Si au moins 1 sanitaire accessible pour les personnes en fauteuil roulant :	Oui	Non	Mesure	Notice
La porte d'accès au bloc sanitaire a une largeur \geq à 0.90m				30
<i>Porte avec tolérance de largeur \geq à 0.80m avec passage utile \geq à 0.77m</i>				31
La porte comporte un dispositif pour refermer la porte derrière soi				54
Dans le sanitaire, existence d'une aire de rotation de diamètre 1.50m libre de tout obstacle				45/55
A défaut, l'aire de rotation existe dans le sas lavabo (en extérieur immédiat du sanitaire)				45/55
Présence d'un espace d'usage parallèle à la cuvette de largeur 0.80m sur longueur 1.30m				56

Cuvette à hauteur comprise entre 0.45m et 0.50m abattant inclus				
Distance entre le centre de la cuvette et le mur parallèle à la cuvette		 cm	57
Existence d'une barre d'appui sur le mur parallèle à la cuvette				58
Barre d'appui horizontale à hauteur comprise entre 0.80m et 0.90m du sol sur toute sa longueur				58
Distributeur de papier hygiénique atteignable depuis la cuvette				
Sanitaire muni d'un lave-mains				59
Interrupteur électrique à hauteur comprise entre 0.90m et 1.30m				53
Eclairage permanent ou détection de présence				53
Absence de temporisation (minuterie)				53

Autre bâtiment (exemple club enfant) :	Oui	Non	Mesure	Notice
Préciser la nature du bâtiment :				
La porte est de plain-pied avec l'extérieur (ni ressaut ni marche)				
Existence d'un ressaut de hauteur comprise entre 1 cm et 4 cm maxi		 cm	20
Absence de ressauts successifs				21
Existence d'une marche (entre 5 cm et 20cm). Si oui, quelle hauteur ?		 cm	22
Existence de 2 marches. Si oui, hauteur totale des marches ?		 cm	22
Existence de 3 marches ou plus. Si oui, hauteur totale des marches ?			22
Si au moins 3 marches, quelle est la largeur de l'escalier ?		 cm	
Si au moins 3 marches, nombre de mains courantes ?			
L'entrée comporte une pente ou un plan incliné				23
Si oui, quelle est la longueur de la pente ?		 m ...	23
Si oui, quel est la hauteur du dénivelé compensé ?		 cm	23
Si oui, quelle est la largeur de la pente ?		 cm	24
Si oui, quelle est la distance mesurée entre le haut de la pente et la porte d'entrée ?		 cm	25
La porte est constituée d'un vantail unique de largeur \geq à 0.90m				30
<i>Porte à vantail unique avec tolérance de largeur \geq à 0.80m avec passage utile \geq à 0.77m</i>				31
La porte comporte 2 vantaux dont 1 vantail principal de largeur \geq à 0.90m				32
La porte est munie d'une poignée facilement préhensible				34
L'effort d'ouverture de la porte ne peut excéder 50 Newton				35
La porte vitrée comporte des visuels contrastés				36
Le tapis brosse est encastré et à structure rigide				37
Le tapis brosse est posé de type semelle fine caoutchoutée				37
La hauteur du bord supérieur des tables est \leq à 0.80m				43
Les tables comportent un vide dessous de hauteur \geq à 0.70m sur profondeur \geq à 0.30m				43
L'espace entre les pieds de tables est d'au moins 0.60m				43
La largeur des circulations principales entre mobiliers est \geq à 1.20m				44
Existence d'une aire de rotation libre de tout obstacle et de diamètre 1.50m				45

Absence d'obstacle en hauteur (\leq à 2.20m)				46
Absence d'obstacle en saillie ($>$ à 15cm)				46
L'éclairage principal de la salle est réalisé par des plafonniers (éclairage direct)				47
L'éclairage principal de la salle est réalisé par des appliques (éclairage indirect)				47

Cheminements extérieurs et allées du camping :	Oui	Non	Mesure	Notice
Cheminements présentant des contrastes visuels et de texture				60
Cheminements non meubles, non glissants et sans obstacle à la roue				60
Absence globale de pentes dans les cheminements				61
Présence de pentes douces n'excédant à priori pas 5 à 6% sur l'ensemble du site				61
Présence de pentes fortement accentuées mais n'affectant pas la majorité des prestations				61
Présence de pentes fortement accentuées sur l'ensemble du site				61
Présence d'escaliers extérieurs placés dans les cheminements. Si oui, nombre :				70 à 74
Si escaliers, sont-ils doublés par une pente de contournement				
Allées et cheminements extérieurs éclairés				62

Bloc sanitaire collectif indépendant :	Oui	Non	Mesure	Notice
Le camping peut comporter plusieurs blocs sanitaires. Celui traité dans la grille sera celui qui comporte le meilleur compromis entre les aménagements intérieurs, les prestations et l'accessibilité				
Le bloc sanitaire comporte-t-il des aménagements pour les personnes handicapées ?				80
Le bloc sanitaire comporte des zones séparées femmes et hommes				
Si séparation femmes et hommes, présence d'équipements accessibles dans chaque zone				
Si séparation femmes et hommes, présence d'équipements accessibles mixtes et indépendant				
Les 3 équipements lavabo/douche/WC accessibles sont regroupés en cabine(s) unique(s)				81
Les équipements lavabo/douche sont dans la même cabine, le WC accessible est indépendant				

Accès et porte éventuelle d'accès au bloc sanitaire :	Oui	Non	Mesure	Notice
La porte est de plain-pied avec l'extérieur (ni ressaut ni marche)				
Existence d'un ressaut de hauteur comprise entre 1 cm et 4 cm maxi		 cm	20
Absence de ressauts successifs				21
L'entrée comporte une pente ou un plan incliné				23
Si oui, quelle est la longueur de la pente ?		 m ...	23
Si oui, quel est la hauteur du dénivelé compensé ?		 cm	23
Si oui, quelle est la largeur de la pente ?		 cm	24
Si oui, quelle est la distance mesurée entre le haut de la pente et la porte d'entrée ?		 cm	25
La porte est constituée d'un vantail unique de largeur \geq à 0.90m				30

Porte à vantail unique avec tolérance de largeur \geq à 0.80m avec passage utile \geq à 0.77m				31
La porte comporte 2 vantaux dont 1 vantail principal de largeur \geq à 0.90m				32
La porte est munie d'une poignée facilement préhensible				34
L'effort d'ouverture de la porte ne peut excéder 50 Newton				35
La porte vitrée comporte des visuels contrastés				36

Equipements sanitaires dissociés ou regroupés :	Oui	Non	Mesure	Notice
La porte d'accès à la (aux) cabine(s) a une largeur \geq à 0.90m				30
Dans le local, il existe une aire de rotation de diamètre 1.50m libre de tout obstacle				45
Au moins 1 lavabo comporte un vide dessous de hauteur \geq à 0.70m sur profondeur \geq à 0.30m				51
Au moins 1 lavabo est muni d'une robinetterie à levier (ou automatique)				52
Si miroir, la base du miroir est située à une hauteur \leq à 1.05m du sol				
La douche est une douche à siphon de sol				
La douche est équipée d'un siège de douche				86
Présence d'un espace d'usage parallèle au siège de largeur 0.80m sur longueur 1.30m				56
La douche comporte une barre d'appui horizontale pour le transfert et appui en position debout				87
La robinetterie de la douche est facilement préhensible et manœuvrable				52
La douche est munie d'une douchette amovible avec point d'ancrage bas entre 0.90m et 1.30m				88
Cuvette à hauteur comprise entre 0.45m et 0.50m abattant inclus				
Présence d'un espace d'usage parallèle à la cuvette de largeur 0.80m sur longueur 1.30m				56
Distance entre le centre de la cuvette et le mur parallèle à la cuvette		 cm	57
Existence d'une barre d'appui sur le mur parallèle à la cuvette				58
Barre d'appui horizontale à hauteur comprise entre 0.80m et 0.90m du sol sur toute sa longueur				58
Distributeur de papier hygiénique atteignable depuis la cuvette				
Interrupteur électrique à hauteur comprise entre 0.90m et 1.30m				53
Interrupteur électrique à hauteur comprise entre 0.90m et 1.30m				53
Eclairage permanent ou détection de présence				53
Absence de temporisation (minuterie)				53

Autres équipements sanitaires :	Oui	Non	Mesure	Notice
Au moins un bac à laver avec passage libre dessous ou latéral de hauteur \geq à 0.70m				51
Au moins un évier avec passage libre dessous de hauteur \geq à 0.70m				51
Espace nursery change-bébé accessible et plan avec passage libre dessous de hauteur \geq à 0.70m				51

Emplacements nus et locatifs :	Oui	Non	Mesure	Notice
Nombre approximatif d'emplacements nus accessibles reliés par un cheminement conforme			100
Nombre de locatifs adaptés pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant			101
Locatif(s) adapté(s) répondant aux critères d'accessibilité relatifs à la réglementation habitation				102

Signalétique générale :	Oui	Non	Mesure	Notice
Les supports d'information sont de couleur contrastés par rapport à leur environnement				90
Les horaires et tarifs permettent une lecture proche pour les personnes malvoyantes				90
Pictogramme d'accessibilité sur la porte d'accès au bloc sanitaire et sanitaire aménagé				91
Signalétique directionnelle bien relayée dans l'ensemble du camping				92

Autres prestations rendues :	Oui	Non	Commentaire éventuel :	Notice
Dans la liste des prestations ci-après, estimez-vous que ces services et équipements sont accessibles aux clients handicapés?				
<i>Dans l'idéal, il faut que tous les services soient accessibles à tous, en faisant le moins de différences possibles.</i>				
Piscine intérieure ou extérieure				110
Autres salles				
Accès à l'aire de jeux d'enfants				111
Accès aux terrains de sport				112
Espace bien-être				113
Salle de jeux				